

PROCÈS-VERBAL DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DE l’ASSOCIATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS LAURENTIDES-LANAUDIÈRE

TENUE LE 5 MAI 2017 À 18h30 AU BEST WESTERN DE ST-JÉRÔME

**PRÉSENCES :**

|  |  |
| --- | --- |
| Adams Marc | Gagnon Julie |
| Amyot Marc-André | Goyette Claude |
| André Barnave | Jacob Laurent |
| Banos Manuel | Landry Simon-Pierre |
| Bédard Brigitte | Lebel Jean-Philippe |
| Boisvert-Gauthier Geneviève | Ledoux Isabelle |
| Châteauvert Marie-Rose | Lewis Anna |
| Corbeil Caroline | Thibault Véronic |
| Couture Lyne | Vignola Pigeon Laurie |
| Daneault Hélène |  |

**INVITÉ :** M. Michel Nadeau

**ACCUEIL ET CONTEXTE**

Dr Lyne Couture, présidente du comité des statuts, accueille les membres présents. Elle présente M. Michel Nadeau, directeur général de l’Institut sur la Gouvernance d’Organisations Privées et Publiques (IGOPP).

Suite à la promesse effectuée par l’exécutif lors de l’AGE, réitérée lors de l’AGA,de procéder à une révision des statuts où des membres de l’AMOLL s’étaient alors exprimés sur la notion de vote, de gouvernance et de statut de membre en règle, l’exécutif a alors décidé de s’adjoindre des experts en gouvernance.

M. Nadeau a été invité dans un premier temps à rencontrer l’exécutif afin de discuter de bonne gouvernance. Suite aux élections lors de l’AGA, le comité des statuts a été mis en place, Dr Lyne Couture, présidente, Dr Claude St-Laurent, Dr Jean-Philippe Lebel et Dr Hélène Daneault. Ils ont regardé ce qui se faisait dans le monde associatif médical québécois, à la FMOQ , dans les autres provinces , le Collège des médecins de famille du Canada, l’AMC, et aussi dans d’autres sphères d’activités syndicales, comme la FIQ, la CSQ, la FTQ. Ils ont contacté différentes firmes offrant des services en gouvernance. Par la suite, l’IGOPP a reçu le mandat d’accompagner l’AMOLL dans son processus de révision de son modèle de gouvernance et de rédiger un projet de règlements généraux. Des sondages ont été effectués et les résultats de celui effectué auprès de nos membres est disponible sur le site de l’AMOLL.

**PRÉSENTATION DE M. NADEAU**

M. Nadeau fait une présentation sur les sujets suivants :

A. Les bonnes pratiques de gouvernance.

B. Les éléments centraux des règlements généraux

1. Les rôles de l’A.G.A. et du C.A.
2. Les mandats de l’AMOLL
3. Le membership
4. La composition du conseil d’administration
5. Le processus électoral
6. L’élection des officiers

Le tout sera suivi d’une période d’échanges.

La présentation PowerPoint de M. Nadeau est en annexe de ce procès-verbal.

M. Nadeau apporte un conseil de bonne pratique de gouvernance pour les membres du C.A. les 3 P : se préparer, être présent et participer.

Entre autres, les rôles de l’AGA sont :

* d’accepter ou de refuser les modifications proposées aux règlements généraux de l’association. On les accepte en totalité ou on les refuse.
* De donner une occasion aux membres de s’exprimer, d’entendre leurs opinions, leurs besoins .

Les comités sont consultatifs et font rapport au conseil mais c’est le conseil qui décide.

**PÉRIODE D’ÉCHANGES**

Dr Goyette : Il est d’avis qu’il est important de s’exprimer mais pas seulement lors de l’AGA, suggère de poursuivre les rencontre locales et régionales organisées par l'AMOLL Il est d’avis que le nouveau mécanisme d’élections sera bon. Il questionne à savoir dès qu’un membre signe sa carte d’adhésion, il peut voter?Dr Couture l’informe que c’est vrai pour les nouveaux, ceux qui ne sont pas membres d’aucune associations antérieurement.

Dr Lewis questionne sur la diversité et le processus électoral, notamment sur les cv et lettre d’intention des candidats.

Dr Couture mentionne que la bonne gouvernance est de le faire autrement. Les postes seront désignés à même les 15 membres du conseil. Les CV et lettre d’intention seront déposés sur le site de l’AMOLL. Le comité de gouvernance va rechercher et suggérer des candidats pour la diversité afin de construire un conseil bien diversifié.

Dr Lewis : Est-ce que ce sera par la poste?

Il devrait toujours y avoir une option de voter par la poste, détail laissé au comité de la gouvernance. Le comité des élections va avoir le pouvoir de choisir les modalités : par la poste ou vote électronique.

Dr Bédard remercie l’exécutif pour cette initiative de procéder à la modification des statuts et de la gouvernance. Elle demande si l’exécutif a pensé à la représentativité selon le type de la pratique. Elle pense que majoritairement le médecin exerçant en cabinet est représenté. Elle souhaite une plus grande diversité des pratiques au sein du Conseil d’Administration.

Elle suggère également que les membres de l’AMOLL puissent transmettre des sujets et enjeux à discuter lors de l’AGA. Ce serait plus intéressant pour les membres de savoir sur quoi ils peuvent s’exprimer. Elle aimerait également voir un pourcentage minimal de présence lors des AGA. Il est vrai que nous avons la particularité d’un grand territoire.

RÉPONSE : c’est certain que le vote électronique favorisera la participation. L’expérience va nous montrer.

Dr Bédard suggère également que la FMOQ puisse revoir leur modèle de gouvernance.

Dr Amyot mentionne que chacune des associations est indépendante, notre objectif est d’avoir un pouvoir de leadership et on espère que notre expérience se transmettre à d’autres associations. M. Nadeau a également reçu le mandat de la FMOQ concernant le processus de révision de leurs statuts.

Dr Bédard questionne M. Nadeau à savoir : Que pensez-vous de la gouvernance actuelle de la FMOQ? M. Nadeau dit qu’il y a des améliorations à apporter et que le travail est en cours.

Dr Bédard questionne s’il est possible de vérifier les fonds $ de la FMOQ, de nommer un vérificateur. Dr Amyot l’informe que ce sont les délégués à la FMOQ qui ont ce pouvoir.

Dr André questionne sur le membership notamment un nouveau médecin qui arrive sur le territoire devient tout de suite en congé maladie ou maternité.

Dr Lebel  explique qu’il faut avoir payé pour être en règle. Compte tenu de la formule rand, un pourcentage du montant pris par la FMOQ est remis à l’AMOLL. Il mentionne qu’un nouveau membre qui a signé son formulaire d’adhésion, qui n’est pas membre d’aucune autre association, même si ce membre est en arrêt de travail grossesse ou autre, il devient membre en règle.

Monsieur Nadeau mentionne que si vous avez été membre de l’AMOLL, que vous êtes en arrêt, il y a une présomption que vous serez membre même si la FMOQ n’a pas prélevé encore le montant de la cotisation.

Dr Landry  mentionne qu’il a été heureux lors de la réception et de la lecture du contenu du document transmis par l’AMOLL. Impressionnant travail. Il est heureux d’y retrouver le vote par anticipation. Il y a possibilité vote électronique ou postal? Dr Landry aimerait avoir une entente verbale qu’on va prendre les recommandations de l’IGOPP.

Dr Couture réitère que le soir de l’AGE, il y a eu engagement clair de refonte des statuts. On est encore en consultation, il y aura un autre sondage auprès de nos membres, de sorte qu’on ne peut s’engager ce soir à ce que ce qui est dans le document transmis soit final, mais probablement très ressemblant. Les Statuts finaux seront adoptés lors de l’AGA d’octobre et devront l’être à 75%, soit selon nos Statuts actuels.

Dr Daneault mentionne que le projet de règlement sera bonifié également suite aux sondages et aux commentaires reçus aujourd’hui.

Dr Lebel mentionne qu’il n’y aura pas de débat sur les statuts lors de l’AGA, ils seront à adopter ou à rejeter intégralement.

Dr Landry  questionne Dr Amyot à titre de vice-président de la FMOQ, si nous avons un plan de contaminer et de proposer la refonte des statuts et gouvernance à d’autres associations. De promouvoir le vote électronique, par anticipation ou postal dans d’autres associations.

Dr Amyot mentionne que la commission des présidents se rencontre 3 fois par année. Il est planifié de présenter le travail de l'AMOLL à cette instance. Les autres associations ne font pas le travail actuellement. Ils attentent les travaux de l'AMOLL. C’est clair que nous allons promouvoir les règlements de l’AMOLL, la notion de vote électronique et de membre en règle.

Dr Jacob mentionne qu’il y a beaucoup de travail effectué. Il a toutefois une crainte de ne pas connaître les candidats si le vote électronique est utilisé. Une plateforme devra être disponible. Il mentionne que la diversité c’est très important, toutefois il y a quelques années il n’y avait pas beaucoup de candidats intéressés à siéger à l’exécutif. Il mentionne que l’exécutif met beaucoup d’énergie sur la communication avec les membres.

Dr Landry mentionne que le CV et une lettre de présentation sont des documents très importants afin de connaître les candidats.

M. Nadeau mentionne qu’il pourrait y avoir des capsules des candidats sur le site de l’AMOLL.

Dr Vignola Pigeon mentionne que la représentativité est importante. Au sein de l’exécutif actuel, il y a un beaucoup de représentativité. Elle a peur que s’il y a un vote par anticipation, cela baisse le taux de participation à l’AGA. Concernant des sujets à apporter à l’AGA, elle mentionne que l’exécutif est ouvert à obtenir des sujets, des points à discuter tout au long de l’année et non seulement à l’AGA.

M. Nadeau interroge les membres à savoir, comment amener les gens à être présents, à se déplacer à l’AGA?

Dr Landry pense que les gens voudront se déplacer s’il y a débat, si la vie démocratique est active.

Dr Daneault : il y a le rôle également des gens qui se présentent, de solliciter les gens à aller chercher de l’assistance.

Dr Goyette interroge les membres sur la possibilité qu’il y ait 15 candidats des Laurentides qui veulent se présenter, comment aller vous procéder?

Dr Couture, pour l’instant il n’y a que 3 postes à chaque année, c’est au comité de gouvernance d’aller susciter des candidatures.

Dr Bédard est d’avis qu’on pourrait prévoir une flexibilité.

Dr Bédard mentionne qu’on sent une profonde détresse au niveau de la médecine générale. Elle a beaucoup apprécié de voir dans l’exécutif express le fait que l’exécutif veut être avisé des situations problématiques. Il faut que notre association nous épaule. Est-ce qu’il pourrait y avoir un module d’échange interactif sur le site de l’AMOLL. Ce qui nous tue c’est le sentiment d’impuissance. Il faut exploiter le fait de donner l’impression aux membres de les aider.

M. Nadeau mentionne que dans d’autres associations, il y a un support aux membres de développé.

Dr Amyot mentionne que l’AMOLL a engagé un expert en communications. Il donne l’exemple du Dr Châteauvert qui l’a avisé d’une problématique concernant le guichet. Cette problématique a été transférée au sous-ministre. Nous voulons intervenir en support à nos membres.

Dr Bédard est insatisfaite du service des communications au niveau de la FMOQ, M. Dion ne nous écoute pas.

Dr Lebel mentionne que le zoom c’est léché, beau, il y a des efforts qui sont faits, M. Dion est au courant.

Dr Thibeault  mentionne qu’on sent beaucoup de détresse. Les communications sont appréciées. Il faut avoir des personnes à qui se référer. Communication du haut vers le bas et du bas vers le haut.

Dr Châteauvert : on a enfin un expert pour nous aider dans les communications. On est en réaction à tout ce qui se passe. L’exécutif aura une journée de réflexion en juin. Nous pourrions demander aux membres quelle est leur vision, vous pouvez écrire sur le site amoll.org.

Dr Jacob mentionne des exemples, il n’est pas facile de communiquer avec les gens, il faut les sensibiliser.

Dr André  mentionne qu’on a pas de site pour échange d’information.

Dr Amyot mentionne que nous avons du travail à faire à l’AMOLL concernant le site. La FMOQ est en train de réfléchir concernant leur site internet.

Dr Ledoux mentionne que l’AMOLL a transmis des chiffres de prise en charge, ça bouge, cela encourage à continuer.

Dr Landry mentionne que le DRMG est une entité indépendante de l’AMOLL. Le DRMG ne pourrait-il pas transmettre une liste des nouveaux médecins à l’AMOLL. Les nouveaux ne connaissent pas ce qu’est une association.

Dr Ledoux mentionne que des efforts de recrutement sont faits par les membres de l’exécutif.

Dr Thibault est d’avis qu’il faudrait que le formulaire d’adhésion et informations de l’AMOLL soient inclus avec les documents officiels des médecins du DRMG.

Dr Bédard interroge le fait de la retenue de cotisation par la FMOQ pour être membre en règle. Dr Amyot mentionne que cela va se régler.

Dr Bédard  suggère que le FMOQ présente des bons modèles de gouvernance au Dr Barrette et de mentionner que les médecins ne sont pas d’accord avec les bons principes de gouvernance de son gouvernement. IL faudrait écrire dans les journaux que la gouvernance du Ministère est inadéquate.

Dr Nadeau est d’avis que le pouvoir du ministère est centralisé, ce qui n’est pas un bon modèle de gouvernance, et qu’il l’a déjà écrit dans La Presse récemment.

Dr Châteauvert mentionne les difficultés vécues avec les CRDS, il est difficile d’avoir des rendez-vous avec les consultants, c’est dangereux pour les patients. Dr Amyot mentionne qu’il y a une ligne dédiée à cet effet à la FMOQ, [lucide@fmoq.org](mailto:lucide@fmoq.org) .

Dr Thibeault trouve intéressent que les communications soient diffusées à tous, système de communication du bas vers le haut. On a besoin de réagir, poser des questions, avoir un état de situation et qu’on puisse réagir.

Dr Amyot remercie les membres de leur présence. Des remerciements sont également effectués pour le travail de M. Nadeau et du comité de révision des statuts.

Levée de la réunion 20h50.

Dr Lyne Couture, présidente du comité des statuts.